ADC
MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU BUDGET

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

DOUANES IVOIRIENNES

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

NOTE DE SERVICE N° 183-26/MEFB/DGD du 15 OCT 2026

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Changement de dénomination sociale.

Réf : Courrier NAVITRANS Côte d'Ivoire du 23/09/2026.

Conformément à la correspondance visée en référence, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service que **la Compagnie Ivoirienne d'Avitaillement Maritime (CIAM), commissionnaire en Douane agréé sous le numéro 00280E, a changé de dénomination sociale** et ce, par décision des actionnaires en date du 24 janvier 2024.

Désormais, elle est dénommée « **société NAVITRANS Côte d'Ivoire ».**

Les autres informations concernant ladite société (capital social, siège social, adresse géographique et numéros téléphoniques) restent inchangées.

Par conséquent, les avantages et obligations de la Compagnie Ivoirienne d'Avitaillement Maritime (CIAM), vis-à-vis de l'Administration des douanes, sont transférés d'office à la société NAVITRANS Côte d'Ivoire.

J'invite, en conséquence, les services à mettre à jour leurs registres pour tenir compte de cette donne.

LE DIRECTEUR GENERAL

DIRECTION GENERALE DES DOUANES * CÔTE D'IVOIRE * Le Directeur Général

Général DA Pierre A.
Commandeur de l'Ordre National